

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe de la parution en date du 01/08/2022 de l'arrêté au Journal Officiel portant sur le taux de promotion/promouvable des Chefs des Services Pénitentiaires Hors Classe.

Ce dernier s'élève à 16% au titre de l'année 2022 soit 27 promotions possible.

A ce titre, 27 CSP classe normal remplissant les conditions statutaires (2 ans dans le corps et avoir atteint le 8eme échelon) pourront être nommé sur le prochain Tableau d'Avancement qui devrait se tenir en cette fin d'année.



Pour rappel, nous sommes en attente de la publication des taux de PRO/PRO pour le grade des Chefs des Services pénitentiaires de classe exceptionnel.

L'**UFAP UNSa Justice** aurait souhaité que ce taux de promotion demandé par l'administration soit plus important de façon à nourrir le futur vivier du grade CSP Hors Classe.

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne !

La Fédération